

REGLEMENT INTERIEUR

GARDERIE, CENTRE DE LOISIRS ET TRANSPORT SCOLAIRE

L'accueil de loisirs de votre commune est financé par la mairie de Biguglia, la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Corse et par les familles

- Inscription :

- Votre enfant ne pourra fréquenter l'accueil de loisirs (mercredi, vacances, garderie pour les élémentaires) qu'après son inscription définitive même si sa présence s'avère être occasionnelle
- Le dossier d'inscription doit être remis à la mairie qui fournira l'autorisation municipale
- La date limite d'inscription et/ou réinscription est fixée par la mairie

- Réservations et modalités de paiement :

1- Facturation mairie de Biguglia :

- Chaque mois, une facture pour le périscolaire (garderie) pour le niveau maternel vous sera adressée. **Vous disposez d'un mois pour la régler.**
- **Passé ce délai, l'administration se réserve le droit d'exclure votre enfant du périscolaire et d'établir un titre de paiement à la Trésorerie qui se chargera de récupérer les sommes indues auprès de la CAF, MSA...et les banques.**

2- Facturation association EJB :

- Une facturation périscolaire (garderie) pour le niveau élémentaire sera envoyée par mail chaque fin de mois.
- Les réservations des mercredis, hors vacances scolaires, s'effectuent par retour de mail de la fiche de réservation (contact@assoejb.fr).
- En période de vacances, les réservations devront être effectuées avant la date limite au moyen d'un formulaire de réservation qui sera distribué au préalable et/ou envoyé par mail.
Toute réservation rendue après la date limite, basculera en liste d'attente et ne sera acceptée qu'en fonction des places disponibles !
- Chaque fin de mois, **deux factures distinctes**, concernant la fréquentation du ou des enfant(s), au centre de loisirs et/ou à la garderie périscolaire, seront envoyées par mail et devront être réglées **avant le 10 du mois suivant**.
Un reçu sera obligatoirement remis pour tout paiement en espèce ou en chèques CESU.
Après cette date, le service comptabilité prendra le relais et contactera les parents.

Responsabilit  s :

1 - Nous d  conseillons fortement tout objet de valeur (argent, t  l  phone, bijoux, lecteur mp3, console de jeux, cartes...).

La mairie de Biguglia et l'association d  clinent toute responsabilit   en cas de perte, de d  gradation ou de vol. Il est fortement interdit d'utiliser tout d'objet connect   pendant les temps d'accueil.

2 - Par mesure de s  curit  , nous demandons aux parents de se pr  senter    l'entr  e de l'accueil de loisirs pour amener et/ou r  cup  rer leur (s) enfant (s) dans le respect des horaires impos  s.

Nous rappelons qu'un enfant ne peut   tre r  cup  r   que par un majeur autoris   et ne peut quitter l'  cole seul.

3 - Afin de maintenir l'organisation, veuillez    respecter les horaires et    pr  venir la(le) Directrice (eur), en cas de retard. **Tout retard abusif sera signal      la mairie : la directrice ou le directeur et la mairie d  cideront, alors, des mesures    prendre.**

4 - Toute d  gradation volontaire qui porte atteinte soit au patrimoine de la collectivit  , soit aux biens propres des usagers, engage la responsabilit   des parents.

Le remplacement du mat  riel mis    disposition, d  t  rior   par un enfant, volontairement ou suite    une n  gligence, sera    la charge des parents.

5 - Les enfants malades ne seront pas accept  s et aucun m  dicament ne sera d  livr   sans ordonnance.

Pour des pathologies relevant   ventuellement de PAI (Projet d'Accueil Individualis  ), elles doivent   tre d  clar  es et les dossiers seront   tudi  s au cas par cas d  s l'inscription.

6- En cas de maladie ou d'accident, les parents seront pr  venus t  l  phoniquement. En cas d'extr  me urgence ou d'impossibilit   de communiquer avec les parents, le responsable prendra les mesures adapt  es    la situation.

R  gles de vie de l'accueil p  riscolaire :

Le respect et la tol  rance de et envers toute personne et toute chose sont les valeurs premi  res de notre association.

Par cons  quent, la structure n'acceptera pas :

- Le racisme, la s  gr  gation, la violence physique ou morale.
- En cas de probl  me rencontr   avec un enfant ou m  me un adulte, la Directrice ou le Directeur avertira les parents ainsi que la mairie. Si aucun changement de comportement n'est constat   par la suite, le responsable de l'accueil de loisirs et la mairie d  cideront commun  ment de la d  cision    prendre    l'encontre de la personne concern  e.

Transport scolaire :

- Il est pris en charge par la commune. Il ne fonctionne que les jours de classe.
- **Seuls les enfants scolaris  s dans les   coles   l  mentaires de la commune, et ayant un dossier d'inscription valid   par la commune, sont autoris  s    prendre les transports scolaires.**
- **Le dossier d'inscription comprend un courrier de demande d'acc  s au transport scolaire dat   et sign  , ainsi qu'une assurance extrascolaire 2026/2027**
- Les enfants doivent imp  rativement rester assis et respecter le chauffeur.
- **En cas de non-respect et de perturbation, les enfants pourront   tre exclus du transport scolaire.**
- **Les places   tant limit  es, les places seront attribu  es par ordre selon la date de d  p  t.**

Ces r  gles de vie sont applicables    toute personne participant    la vie de la structure d'accueil, aussi bien les enfants que les adultes.

Biguglia, le 1^{er} avril 2026